



ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE n°46/2026

Arrêté portant délégation de fonction et de signature à un adjoint

Le Maire de la commune de Benfeld,

Vu l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, autorisant le Maire à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Adjointes et à des Conseillers Municipaux ;

Vu l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales permettant, sauf disposition contraire dans la délibération, au Maire de subdéléguer les compétences qui lui ont été déléguées par le Conseil Municipal

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection de Monsieur Bruno LEFEBVRE en qualité d'Adjoint au Maire ;

ARRETE

Article 1er : Monsieur Bruno LEFEBVRE, 3^{ème} Adjoint, est délégué à compter de son entrée en fonction, pour assurer le suivi de la gestion de la salle des sports, des manifestations sportives et des relations avec les associations sportives, culturelles et diverses, également chargé de la communication (Benfeld.com, réunions de quartier...).

Article 2 : A ce titre, Monsieur Bruno LEFEBVRE pourra signer les actes relatifs aux domaines de compétences mentionnés à l'article 1.

Article 3 : La signature par Monsieur Bruno LEFEBVRE des pièces et actes cités à l'article 1 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du Maire ».

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 4 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la mairie et ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Procureur de la République,
- Monsieur le Sous-Préfet de Sélestat-Erstein,
- Monsieur le Trésorier, receveur municipal,
- Monsieur le Directeur Général des Services
- l'intéressé,

pour information ou exécution, chacun en ce qui le concerne.

Fait à BENFELD, le 24 mars 2026

Le Maire,

Jacky WOLFARTH

